

Entreprises individuelles et Auto- Entrepreneurs

En adhérant à l'UPB, je m'engage à respecter : la Charte ci-jointe signée et de suivre volontairement la Norme AFNOR XP X50-831-1 « Soin de beauté et Bien-être » qui définit les actes réalisables par un esthéticien(ne) et /ou par les stylistes/prothésistes ongulaires et stylistes de cils, et les locaux professionnels où les soins sont prodigués. Elle délivre aussi des exigences d'accueil, de qualité de service, de compétences, de sécurité et d'hygiène, avec un double objectif : Contribuer à la professionnalisation des espaces de travail et garantir aux consommateurs l'hygiène et la sécurité des soins réalisés avec des produits conformes au Règlement Cosmétique Européen, par un personnel diplômé et formé tout au long de la vie.

Nom du Chef d'Entreprise _____ Prénom _____

Raison Sociale _____

Enseigne (si elle est différente de la raison sociale) _____

Adresse _____

CP / / / / / / / Ville _____

Téléphone / / / / / / / / / / / / / / / / / Portable / / / / / / / / / / / / / / / / /

Champs obligatoires à remplir

Courriel (1) _____ @ _____

Le type d'entreprise : Artisanal EURL SARL SA SAS EI Auto- Entrepreneur autre _____

N° Siret : _____ Code A.P.E : _____

Date de création de l'entreprise : _____ Nombre de salariés au 31/12/2019 _____

Dont _____ en contrats de Professionnalisation Nombre d'apprentis : _____

Avez-vous une assurance Responsabilité civile Professionnelle (RC PRO) OUI NON

Nom de votre compagnie d'assurances _____

Avez-vous d'autres institutsCombien ?(1)

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant. CNEP. 14 rue du Faubourg St Honoré 75008 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

A RETOURNER par courrier simple à la CNEP

A l'attention de l'UPB - Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être

Bureaux administratifs/Adhésions : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres

Tél .Secrétariat + 33 02 34 40 02 82 E-mail : upb@upb-france.fr Site : <http://www.cnep-france.fr/upb/>

Siège social 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres

Syndicat professionnel loi 1884 - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590 - APE : 9411Z - SIRET 823 428 586 00015

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.

Entreprises individuelles et Auto- Entrepreneurs

ACTIVITÉ PRINCIPALE : Institut Spa Urbain Autre Spa Centre d'Amincissement Centre d'Épilation par IPL- Centre de Bien-Être Centre de Styliste Ongulaire Centre de Beauté du Regard
 Autre, Précisez : _____

PRESTATIONS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Diagnostic de Peau Soins Visage Soins Anti-Âge Visage Épilation Épilation par IPL
 Soins de Manucurie Soins de Beauté des Pieds Pose de Vernis Semi Permanent Prothèse Ongulaire
 Maquillage Beauté du Regard Extension de Cils Volume Russe Dermo-Pigmentation Maquillage Semi Permanent Soins Corps Modelage / Bien-Être Amincissement par Techniques Manuelles
 Amincissement par équipement Palper-Rouler Amincissement par équipement Infrarouge
 Soins d'eau/Balnéo-Esthétique /Douche Sous Affusion/Douche à Jets Soins UV Soins du Spa/ hammam/Sauna /Jacuzzi/Piscine/Lit d'eau/ Yashi Dome/Soins Du Monde
 Soins Hi Tech/ Épidermabrasion/ Led /Radiofréquence/Ultrasons/Cavitation Amincissement Cryo-Esthétique
 Autres, Précisez : _____

LES PRINCIPALES MARQUES AVEC LESQUELLES VOUS TRAVAILLEZ :

Marques de Cosmétique

Marques de Cosmétique : BIOLOGIQUE RECHERCHE CARITA CINQ MONDES CLARINS
 DECLEOR ELLA BACHE GUINOT JEAN D'ESTRES L'ONGLERIE MARIA GALAND
 MARY COHR PAYOT PEGGY SAGE PERRON RIGOT PHYTOMER REVLON CND SOTHYS
 THALGO YON-KA Autres, Précisez :

Marques du matériel : ACTIVE 512 BEAUTY TECH BVA TECHNOLOGIES CAP ACTUEL CESAM
 CORPODERM HYDRO CONCEPT LPG PBI STARVAC VERRE & QUARTZ VITALTECH
 Autres, Précisez :

ALESSANDRO ATELIER MAQUILLAGE ESSIE L'ONGLERIE MAGNETIC MAVALA MISENCILS
 OPI PBI PEGGY SAGE PERRON RIGOT PRONAILS REVLON CND SUPERNAILS
 Autres, Précisez :

MONTANT DE VOTRE COTISATION 2020 Net de taxe

TVA non applicable – Article 261 du CG - Cotisation déductible des frais généraux

180€ Entreprise individuelle

90€ Auto-Entrepreneur

A RETOURNER par courrier simple à la CNEP

A l'attention de l'UPB - Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être

Bureaux administratifs/Adhésions : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres

Tél. Secréariat + 33 02 34 40 02 82 E-mail : upb@upb-france.fr Site : <http://www.cnep-france.fr/upb/>

Siège social 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres

Syndicat professionnel loi 1884 - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590 - APE : 9411Z - SIRET 823 428 586 00015

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.

Entreprises individuelles et Auto- Entrepreneurs

Paiement par chèque à l'ordre d'UPB

Banque : _____ N° de chèque : _____
Fait, à _____ Le _____

Paiement par virement bancaire à l'ordre de l'UPB (Union des Professionnels de la Beauté)

Domiciliation: SG PARIS ST HONORE (03031) 74 RUE FBG ST-HONORE 75008 PARIS

RÉFÉRENCE BANCAIRE

Code banque : 30003 Code guichet : 03031 N° compte : 00050102498 Clé RIB : 94

IBAN: FR76 3000 3030 3100 0501 0249 894

BIC-ADRESSE SWIFT: SOGEFRPP

*(1)Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en adressant votre **demande par courrier** à : l'UPB siège : 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres ou par **courriel** à upb@upb-france.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.*

Fait à _____ le _____ **Signature**

Tampon obligatoire de votre entreprise

A RETOURNER par courrier simple à la CNEP

A l'attention de l'UPB - Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être

Bureaux administratifs/Adhésions : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres

Tél .Secrétariat + 33 02 34 40 02 82 E-mail : upb@upb-france.fr Site : <http://www.cnep-france.fr/upb/>

Siège social 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres

Syndicat professionnel loi 1884 - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590 - APE : 9411Z - SIRET 823 428 586 00015

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.

En application des statuts de l'UPB adoptés par l'assemblée générale constitutive du 16 septembre 2008 et modifiés par l'assemblée extraordinaire du 28 Novembre 2014, peuvent adhérer au collège INSTITUT
« Tout exploitant, personne morale ou physique, d'un ou plusieurs établissements ou entreprises œuvrant dans le domaine de la beauté et du bien-être et régulièrement déclarés »

1-Tout adhérent UPB du Collège Institut s'engage en application de l'article 9 des statuts à :

- Participer régulièrement aux travaux en assistant aux assemblées et réunions
- Soutenir en toutes circonstances les positions prises par le syndicat
- Adresser au syndicat toute information utile à l'intérêt commun de la profession
- Payer une cotisation annuelle et le cas échéant les contributions exceptionnelles.

2-Tout adhérent UPB du Collège Institut s'engage également à :

- Utiliser ou commercialiser des produits respectant le Règlement Cosmétique,
- Détenir les fiches techniques d'information sur les produits utilisés,
- Respecter la réglementation française sur l'information et la protection du consommateur.
- Engager obligatoirement du personnel titulaire d'un diplôme d'état de la branche esthétique parfumerie ou d'un titre homologué pour assurer les soins de beauté et de bien-être manuels et / ou appareillés
- Avoir contracté une RC PRO couvrant l'ensemble des prestations réalisées dans l'entreprise, y compris les exclusions de l'arrêté de 1962, si nécessaire.
- Respecter les règles d'hygiène sécurité dans l'exercice professionnel
- Prendre toutes dispositions afin d'assurer la sécurité des salariés de l'entreprise

3-Tout adhérent UPB du Collège Institut s'engage en outre à auto-évaluer au cours de l'année 2019 son ou ses établissements dans le but de suivre volontairement :

- la **Norme AFNOR XP X50-831-1 « Soin de beauté et Bien-être-exigences générales de qualité de services »** qui définit les actes réalisables par un(e) esthéticien(ne) et les locaux professionnels où les soins sont prodigués. Elle délivre aussi des exigences d'accueil, de qualité de service, de compétences, de sécurité et d'hygiène.

Avec un double objectif :

Contribuer à la professionnalisation des espaces de travail et garantir aux consommateurs des soins et des produits de qualité délivrés par un personnel compétent.

A RETOURNER PAR COURRIER SIMPLE

A la CNEP

A l'attention de L'UPB

Siège Social -Administration & Adhésions 12 Rue Saint Michel 28 000 Chartres

Tél. +33(0) 2 34 40 02 82 E-mail : upb@upb-france.fr

Syndicat professionnel - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.

<http://www.cnep-france.fr/UPB/>



Charte de l'adhérent U P B

COLLEGE INSTITUT

Validité de la Charte

Elle se renouvelle **obligatoirement en début de chaque année calendaire avec la cotisation annuelle.**
Tout manquement à l'une des dispositions de la Charte entraînera les sanctions prévues à l'article 8 des statuts de l'UPB.

Votre Signature

Précédée de la mention lu et approuvé

Nom.....
.....Prénom.....
.....

Nom de
l'Entreprise.....
.....

Adresse.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mobile :

E-mail :@.....

Tampon de l'entreprise obligatoire

A RETOURNER PAR COURRIER SIMPLE

A la CNEP

A l'attention de L'UPB

Siège Social -Administration & Adhésions 12 Rue Saint Michel 28 000 Chartres

Tél. +33(0) 2 34 40 02 82 E-mail : upb@upb-france.fr

Syndicat professionnel - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.

<http://www.cnep-france.fr/UPB/>